

ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 8 septembre 2025, à 19h, le règlement 2025-501 assurant la concordance au règlement 2025-497 sur la tarification.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2025-501 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 septembre 2025.



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier
(Publication sur le site internet de la Ville, le 9 septembre 2025)